

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le **18 JUIN 2007**

CIRCULAIRE N°13 57DU : 18 JUIN 2007
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaires en douane agréés pour le dédouanement des boissons alcooliques, tabacs et cigarettes.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est étendue à :

- LIYK Transit, agrément n° 00126 Y.

Les dispositions de la présente circulaire sont d'application immédiate.

AMPLIATIONS :

- MEF/DIR/CAB
- DIR.Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- P.A.A
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GENERAL



Col Major K. GNAMIEN